

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL VINGT SIX le jeudi 12 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 5 mars 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres → ♦ en exercice : 19 ♦ présents : 16 ♦ votants : 16

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M.-N. – MAHE B. – ECK P. – HELLEGOUARC'H G. – LE GOFF Gw. – LORAND D. – ECK S. – BATTUT C. – KERBIQUET A.(arrivé à 19H25) – GUITTON C. – LE GALL J.-L.(arrivé à 19H20) – LE MAT A. – MILLER M.– PERON R. (arrivé à 19H40)– BESNARD G. – KERFORN F.

ABSENTS excusés : DEMOOR V, LE ROUZIC H.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Madame GUITTON C. a été élu secrétaire de séance.

N° 4 – mars 2026

### **Eclairage public – rénovation point lumineux : convention financière Ajournée**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux de rénovation d'un point lumineux rue de Lanvénegen. Il précise que le montant de la participation financière se répartit ainsi :

Montant des travaux : 1 600 € HT

Subvention SDEF : 400 €

Part communale : 1200 € HT

M. le maire propose d'intégrer ces travaux dans le cadre d'un programme complet de rénovation de l'ensemble des points lumineux du centre bourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'ajourner cette question.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

**Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le**

Au registre sont les signatures. Affiché pour copie conforme en Mairie, le 13 mars 2026

Le maire, Stéphane CADO

